

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

No de ligne	Poste budgétaire	Autorisé 2020	Réal 2020	Écarts	Commentaires
1	Frais d'exploitation	3 938 940 \$	3 478 740 \$	(460 200) \$	L'écart constaté en fin d'exercice de (460 k\$) a été transféré dans un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui autorisé, soit 3 939 k\$ tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 2, page 4. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2022.
2	Aides financières	24 439 997 \$	18 863 638 \$	(5 576 359) \$	La diminution des aides financières de (5 576 k\$) se traduit par une baisse du coût de service de (269 k\$) qui a été transférée dans un compte de frais reportés. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2022.

L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.